

QUE les bénéficiaires qui se prévaudront du présent décret produisent au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, avant le 15 mai des années 2015, 2016, 2017 et 2018, un rapport assermenté spécifiant le volume de thuya qu'ils ont effectivement livré à l'entreprise J.D. Irving, Limited et le volume de thuya qu'ils ont effectivement reçu en échange de cette entreprise au cours de chacune de ces années se terminant le 31 mars.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62498

Gouvernement du Québec

### Décret 1112-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration qui se tiendra le 15 décembre 2014

ATTENDU QUE se tiendra, le 15 décembre 2014, une conférence téléphonique fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, madame Kathleen Weil, dirige la délégation du Québec à la Conférence téléphonique fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration qui se tiendra le 15 décembre 2014;

QUE cette délégation, outre la ministre, soit composée des personnes suivantes :

—Madame Josée Guilmette, directrice de cabinet, cabinet de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

—Madame Lucie Latulippe, sous-ministre adjointe à l'Immigration, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

—Madame Annie Bernard, coordonnatrice aux relations intergouvernementales canadiennes, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

—Madame Suela Sefa, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62499

Gouvernement du Québec

### Décret 1115-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT la désignation de la juge Claudie Bélanger à titre de juge responsable de la cour municipale de la Ville de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), lorsqu'une cour municipale est composée de plusieurs juges, le gouvernement désigne parmi eux le juge responsable de la cour;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1033-2013 du 9 octobre 2013, madame Claudie Bélanger a été nommée juge de la cour municipale de la Ville de Laval;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Claudie Bélanger, juge de la cour municipale de la Ville de Laval, soit désignée, à compter des présentes, juge responsable de la cour municipale de la Ville de Laval.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62501